

- Sciences humaines et sociales - sociologie générale

Lavis Jean-François

Objectifs

Premier objectif :

décrire les six cités (la domestique, la civique, la marchande, l'industrielle, l'artistique et celle de l'opinion) dans lesquelles un objet est susceptible d'être designé en Atelier.

(Une question abordée par la sociologie concerne la relation entre les hommes et les objets. Par suite, il va de soi de s'intéresser aux contextes (ici appelés cités conformément au langage de Boltanski et Thévenot), contextes dans lesquels s'inscrit cette relation).

Deuxième objectif :

en amont de la description des six cités, inscrire la genèse du Di sur le fond de la révolution industrielle et, en aval, préciser ce que l'on entend par innovation en Di.

Contenu

Chacune des six cités est décrite de façon exhaustive : racines philosophico-sociologiques, vision de l'homme et de la société, caractérisation de l'ambition existentielle. L'objet que les étudiants ont à designer en Atelier est ainsi contextualisé.

La genèse du Di est abordée de façon à souligner la vision de l'homme et de la société que défendaient les pionniers. La question de l'innovation est articulée à cette double vision d'hier.

Méthode d'enseignement et d'apprentissage

Cours magistraux et pédagogie interactive. Régulièrement, l'ambition poursuivie est rappelée et le raisonnement développé est justifié. Il importe que chaque partie du cours soit exposée de façon à permettre à l'étudiant de relier cette partie à l'ensemble du cours et de la formation.

Bibliographie

Aubouy, Miguel et Verchère, Céline, "La créativité raisonnée" dans *Le design de nos existences à l'époque de l'innovation ascendante*, Mille et Une Nuits, 2008

Boltanski, Luc et Thévenot, Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, nrf/essais, 1991

Midal, Alexandra, *Design. Introduction à l'histoire d'une discipline*, Pocket, Agora, 2009

Stiegler, Bernard, *Le design de nos existences à l'époque de l'innovation ascendante*, Mille et une nuits, 2008

Mode d'évaluation pratiqué

Désormais (année 21/22) (ci-dessous, l'année 24/25), nous sommes dans l'écrit. A l'exemple de l'évaluation orale, l'initiative prise par l'étudiant est toujours valorisée. Une consigne : ne pas être en dehors des clous de la matière du cours. Régulièrement, des références à des auteurs sont proposées. Ces auteurs sont des pistes d'initiatives ; privilégier la qualité à la quantité (le nombre de pages). Evitez la juxtaposition d'emprunts recueillis par-ci par-là. Ce qui vous guide et sera évalué est l'accès à la rédaction d'un texte que votre lecteur a envie de lire, un texte d'où ressort une idée maîtresse qui est argumentée. Bien sûr, évitez que des erreurs orthographiques, syntaxiques entravent le sens que vous voulez communiquer. Le texte sera envoyé sur lavis.jean-francois@saint-luc.be

Année 2024/2025 : deux "chapitres" dans cette évaluation :

un chapitre relatif à la matière du cours : les étudiants sont susceptibles de répondre à une question portant sur un morceau du

cours.

Un chapitre dit "initiative de l'étudiant" : chaque étudiant est invité à s'emparer d'un morceau de la matière pour en faire une synthèse, pour le développer, pour le critiquer, pour ajouter une réflexion ... De nombreuses formules sont possibles. Simplement, chaque étudiant sera convié à présenter son initiative avant l'examen.

En ce qui concerne la cote, pour autant que l'étudiant accède à l'initiative, principe du "moitié-moitié". Cote sur 20 : 10 pour le point relatif à la matière ; 10 pour le point relatif à l'initiative.

Support de cours

Support de cours : vous pouvez vérifier si un support de cours est requis pour ce cours sur [MyIntranet > mes études > mes cours](#)